Manuel d'utilisation du questionnaire d'évaluation environnementale – Paysage

Le présent manuel accompagne le questionnaire paysage (« Questionnaire d'évaluation environnementale : Paysage »). Il a pour objectif d'aider le porteur de projet à utiliser les informations collectées. En outre, il explique l'utilité de certaines questions et donne des pistes au porteur de projet pour rédiger les diagnostics individuels, le rapport global et élaborer la liste d'actions.

1. Informations à récolter

Objectif

Ces premières questions permettent au porteur de projet de savoir si l'aménagement paysager de l'entreprise est important aux yeux du responsable de l'entreprise (souci de l'image de marque, de la qualité du cadre de vie,…) et si celui-ci est sensible à la place de la biodiversité sur sa parcelle (intérêt pour les essences locales, limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires,…). Dans la plupart des cas, le responsable d'entreprise ne voit pas d'intérêt économique aux dépenses engendrées par un aménagement. Il faudra donc avancer à petits pas, en soulignant les avantages autres qu'économiques (image de marque, cadre de vie, …), en proposant, par exemple, de former les prestataires (entreprises de jardinage actives au sein du PAE) à la gestion différenciée ou en informant les responsables d'entreprises sur les aides financières possibles pour ce type d'aménagement.
La liste des aménagements possibles peut également être prise comme une proposition à destination du responsable d'entreprise.

2. Evaluation du conseiller

Objectif

Les critères proposés permettent d'évaluer la qualité paysagère de la parcelle de manière systématique.

A quoi servent ces informations ?

- **Dans le rapport individuel**, souligner les points positifs de l'aménagement, la propreté du site. Indiquer les points négatifs, la manque de diversité des espèces plantées, la rareté des plants sur la parcelle… Encourager le responsable d'entreprise à participer à la séance d'information sur l'aménagement et la gestion des espaces verts en entreprises. Souligner l'existence d'aides financières.

- Dans le **rapport global**, indiquer la situation générale du PAE en matière d'aménagements aussi bien en ce qui concerne les parcelles privées que publiques.
- Dans le **plan d'action**, citer les améliorations possibles pour chaque acteur (Entreprises, Commune, Intercommunale, etc…). En ce qui concerne les actions destinées aux partenaires, le plan d'action permettra aux responsables d'entreprises de marquer leur intérêt pour certaines mesures et donc au porteur de projet de savoir à quelle(s) action(s) donner la priorité. Ces actions peuvent aller de l'entretien différencié du bassin d'orage à l'aménagement des accotements des voiries.

3. ***Glossaire***

Bassin d'orage :	Bassin dont l'objectif est le stockage temporaire des eaux pluviales en cas de forte crue. Dans une ZAE, les surfaces étant pour la plupart imperméables, ce type de bassin évite les inondations et la surcharge des stations d'épuration.
Produits phytosanitaires :	Pesticides.
Gestion différenciée :	Méthode d'entretien des espaces verts publics ou privés visant à maintenir, voire accroître, la biodiversité et la qualité du milieu, à préserver les ressources naturelles et à limiter les pollutions dues à l'utilisation de pesticides ou de produits phytosanitaires par exemple.